



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/crise-de-l-accueil-qu-en-est-il.html>

Crise de l'accueil : qu'en est-il des droits de l'enfant ?

- Actualités -

Date de mise en ligne : vendredi 28 août 2009

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

* * * COMMUNIQUE DE PRESSE * * *

Chaque mois, en moyenne 70 nouveaux Mineurs Etrangers Non Accompagnés arrivent dans notre pays. Caritas International et la Plate-forme Mineurs en exil déplorent le manque flagrant d'accompagnement de ces jeunes, conséquence de la pénurie de places dans les structures d'accueil spécifiques.

Arrivées

Notre pays manque de places d'accueil pour les demandeurs d'asile. Cette pénurie touche également les centres d'accueil de Steenokkerzeel et Neder-Over-Heembeek, censés accueillir, dès leur signalement, les Mineurs Etrangers Non Accompagnés. A l'heure actuelle, ces jeunes se retrouvent donc en transit dans des structures où ils ne disposent pas de l'encadrement minimum nécessaire. En outre, durant leur séjour dans ce lieu d'accueil provisoire, aucun tuteur ne leur est désigné par le service des Tutelles du SPF Justice, contrairement à ce qui est prévu par la loi du 1er mai 2004. Durant les premières semaines, le soutien et l'accompagnement d'un tuteur sont pourtant indispensables à la réussite de la procédure et à l'équilibre psychologique des jeunes. Caritas International et la Plate-forme Mineurs en exil demandent donc avec insistance que la loi soit correctement appliquée et que ces jeunes, quel que soit leur lieu d'accueil, puissent immédiatement faire appel à un tuteur.

Départs forcés

La pénurie de place d'accueil a également une autre conséquence : Fedasil tente de faire de la place pour les nouveaux arrivants, en obligeant les mineurs reconnus réfugiés à quitter les structures d'accueil pour aller vivre de façon autonome. Or, dans la plupart des cas, les réfugiés reconnus ont vécu des événements traumatisants dans leur pays d'origine et au cours de leur fuite. Ces jeunes éprouvent des difficultés à devenir autonome et ont besoin de temps et d'un accompagnement spécifique pour oublier leurs souffrances. Caritas International et la Plate-forme Mineurs en exil demandent à Fedasil et aux communautés de considérer les Mineurs Etrangers Non Accompagnés comme un groupe vulnérable et de leur permettre d'être accueillis au sein de structures appropriées. En matière d'accueil, nous demandons au gouvernement de prendre en compte prioritairement les besoins de l'enfant, et ce quel que soit son statut.

L'accueil, le statut et la tutelle sont étroitement liés. C'est la raison pour laquelle Caritas International et la Plate-forme Mineurs en exil plaident ensemble pour une meilleure concertation interministérielle entre le SPF Justice, le SPF Intégration sociale et les communautés. Ceci afin de dégager une solution durable pour chaque Mineur Etranger Non Accompagné.

Contacts :

Joëlle Verriest
Attachée de presse
Tél. : 02/ 211 10 55 of 0473/76 24 62
j.verriest@caritasint.be

Charlotte van Zeebroeck
Service droit des Jeunes
Plate-forme Mineurs en exil
Tél. : 02/210.94.91
cvz@sdj.be